



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 14 décembre 2021

N° 2 – D. 14.12.2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

2. Désignation de membres de la commission déontologie de la valorisation

Considérant les compétences et la composition de la commission déontologie de la valorisation,
Considérant le départ de Sébastien BRAMERET, membre de la commission déontologie de la valorisation,
Considérant la candidature de Léo VANIER,

1- Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver la désignation de Léo VANIER en remplacement de Sébastien BRAMERET pour siéger à la commission déontologie de la valorisation,

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	34
Membres représentés	16
Nombre de votants	50
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstentions	11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Après en avoir délibéré le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve la désignation de Léo VANIER en remplacement de Sébastien BRAMERET pour siéger à la commission déontologie de la valorisation

2- Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver l'ajout d'un siège au sein de la commission déontologie de la valorisation.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	34
Membres représentés	17
Nombre de votants	51
Voix favorables	47
Voix défavorable	0
Abstention	4

Après en avoir délibéré le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, approuve l'ajout d'un siège au sein de la commission déontologie de la valorisation.

Publié le : 11/01/2022

Transmis au Rectorat le : 11/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 14 décembre 2021
Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.